



Réunion du Conseil Municipal

Du 3 février 2020 à 19h30

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 3 février 2020 à 19 heures 30, sous la présidence de Monsieur Michel THIEN, Maire.

PRESENTS : M. THIEN, M. BRAYER, Mme Edith LAFORET, M. GIRIN, Mme Colette LAFORET, M. MONNET, Mme BERTRAND, M. GRODZKI, Mme VIVIER, M. DEVILLE, Mme PARIOT, M. KALFON M. SENECAILLE, M. JOMAIN, Mme JONCHY Mme RIVET, Mme MICHON, M. DI LUZIO, Mme SAVETIER, Mme BONIN RUET, M. WADBLED, Mme GIRAUD, Mme LACHIZE, M. DE SIGOYER, M. GIRARDOT, M. AGATHOCLEOUS, M. GUILLOT

ABSENT AVEC POUVOIR : Monsieur GUILLOT (pouvoir à M. AGATHOCLEOUS)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. KALFON

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 30. Il constate que le quorum est atteint (26 conseillers physiquement présents). Les questions inscrites à l'ordre du jour peuvent, en conséquence, être valablement débattues.

Il adresse ses vœux aux conseillers municipaux. Cette séance sera le dernier conseil municipal du mandat, sauf s'il y avait des points urgents ou importants à traiter qui nécessitent la convocation d'une séance. Il profite de ce conseil pour remercier tous les élus qui ont participé activement à la vie de la commune et contribué au déroulement démocratique des séances. Il remercie également le personnel qui fait très bien son travail et a le sens du service public, pour le travail accompli et charge la Directrice Générale des Services de transmettre aux intéressés.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 est adopté à l'unanimité. 27 POUR

A – FINANCES

1 – Approbation du compte administratif de l'exercice 2019

Monsieur BRAYER adresse également ses remerciements au service des finances qui a préparé le BP2020.

- Aux termes de l'article L 1612 – du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif présenté par le Maire. Les résultats du compte administratif doivent être conformes à ceux du compte de gestion établi par le trésorier.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

• Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement 2019	Mandats émis	Charges rattachées	TOTAUX
011	Charges à caractère général	983 332.41 €	76 305.19 €	1 059 637.60 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 795 486.33 €	0	1 795 486.33 €
014	Atténuations de produits	138 292.42 €	0	138 292.42 €
65	Autres charges de gestion courante	642 483.11 €	0	642 483.11 €
66	Charges financières	14 340.57 €	2 475.39 €	16 815.96 €
67	Charges exceptionnelles	85.80 €	0	85.80 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 313.54 €	0	266 313.54 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				3 919 330.76 €

• Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes de fonctionnement 2019	Titres émis	Produits rattachés	TOTAUX
013	Atténuations de charges	64 312.10 €	0	64 312.10 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	706 370.23 €	0	706 370.23 €
73	Impôts et taxes	2 926 904.93 €	0	2 926 904.93 €
74	Dotations, subventions et participations	622 556.71 €	0	622 556.71 €
75	Autres produits de gestion courante	44 482.13 €	0	44 482.13 €
77	Produits exceptionnels	6 806.62 €	0	6 806.62 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 636.00 €	0	1 636.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				4 373 068.72 €

• Résultat 2019 de fonctionnement

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	453 737.96 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2018	830 000.00 €
RESULTAT A AFFECTER	1 283 737.96 €

Vue d'ensemble de la section d'investissement

• Dépenses d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement 2019	Mandats émis
	Total des dépenses d'équipement	980 121.54 €
	Total dépenses financières (emprunts, participations)	112 747.84 €
40	Opérations d'ordre entre sections	1 636.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 094 505.38 €

• Recettes d'investissement

Chapitre	Recettes d'investissement 2019	Titre émis
13	Subventions d'investissement	266 910.23 €
10	FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé	642 573.14 €
40	Amortissement des immobilisations	266 313.54 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 175 796.91 €

• Résultat 2019 d'investissement

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	81 291.53 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE DE 2018	1 274 882.30 €
EXCEDENT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT	1 356 173.83 €

• Opérations d'investissement

Opérations	Libellés	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12/2019
70	Requalification rue J.B. Martini	545 549.92 €	404.56 €
72	Extension restaurant scolaire	89 437.00 €	691 661.00 €
73	Voirie 2018	28 954.67 €	0.00 €
74	Accessibilité	7 824.00 €	13 038.00 €
75	Cimetière	49 608.72 €	
76	Stades	5 212.48 €	0 €
77	Equipements/matériel services techniques	7 208.77 €	2004.00 €
78	Espaces verts 2018	2 316.00 €	0.00 €
79	Economies d'énergie	1 855.99 €	0.00 €
80	Bâtiments divers 2018	73 037.64 €	0.00 €
81	Voirie 2019	41 662.61 €	10 037.04 €
82	Aménagement espaces verts	47 215.06 €	2 304.00 €
83	Hangar services techniques	20 200.00 €	81 426.80 €
84	Travaux bâtiments divers	43 490.68 €	20 166.18 €
	TOTAUX	980 121.54 €	821 041.58 €

Monsieur le maire quitte la salle de conseil, la présidence est assurée par Monsieur BRAYER. Il propose un vote à main levée. En l'absence de question, le dossier est mis aux voix.

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif 2019 tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote à main levée : 26 POUR

Monsieur BRAYER souligne que le vote à l'unanimité mérite d'être souligné, c'est un bon rapport d'exécution budgétaire.

2 – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2019 dressé par le Receveur

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Monsieur le Maire souligne que le compte de gestion est strictement identique au compte administratif.

En l'absence de question, le dossier est mis aux voix.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Résultat du vote à main levée : 27 POUR

3 – Attribution des subventions pour l'exercice 2020

La commune de Limas compte de nombreuses associations – sportives, culturelles, caritatives... - et un centre communal d'action sociale qui apporte des aides aux populations fragilisées et prend soin des anciens. La commune de Limas accorde également son soutien à la formation et une attention particulière aux Maisons Familiales et Rurales qui accueillent des Limassiens.

Il est proposé de maintenir le même niveau d'aide à l'ensemble des associations et d'ajuster la subvention allouée au CCAS en tenant compte du résultat 2019 et du besoin de financement pour 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2020, les subventions suivantes :

- a) Subvention au C.C.A.S. : 20 387.00 €
- b) Subventions aux associations : 32 210.00 €

<u>ASSOCIATION</u>	<u>Rappel ANNEE 2019</u>	<u>ANNEE 2020</u>
Centre Communal d'Action Sociale de LIMAS	17 000,00 €	20 387,00 €
Association des Familles de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Association de Fil en Aiguille de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Société de Chasse de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Boule Joyeuse de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Atelier d'Arts Plastiques de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Club de l'Amitié de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Association Intersports LIMAS	100,00 €	100,00 €
Les Apprentis Comédiens – LIMAS	100,00 €	100,00 €
La Rose Noire	100,00 €	100,00 €
Chorale LIMAS' SONG	100,00 €	100,00 €
Limas Country Club	100,00 €	100,00 €
Moto club beaujolais	100,00 €	100,00 €
Club Pyramide	100,00 €	100,00 €
Sortons les mains	100,00 €	100,00 €
Questions pour un champion	100,00 €	100,00 €
Amicale des Employés Municipaux (subvention forfaitaire annuelle)	458,00 €	458,00 €
Amicale des employés municipaux (arbre de Noël + médailles du travail)	1 574,00 €	2 722,00 €
Sou des Ecoles de LIMAS	100,00 €	100,00 €
Monde Combattant de LIMAS	300,00 €	300,00 €
A.S LIMAS – Section Foot-Ball	3 050,00 €	3 050,00 €
A.S LIMAS – Section Hand-Ball	2 000,00 €	2 000,00 €
Association de Gestion des Instituts de Villefranche et sa Région (AGIVR)	500,00 €	500,00 €
L'Oasis – GLEIZE	200,00 €	200,00 €
Délégation Départementale de l'Education Nationale	80,00 €	80,00 €
Chambre des Métiers du Rhône	400,00 €	400,00 €
Secours Catholique – VILLEFRANCHE	350,00 €	350,00 €
Secours Populaire – VILLEFRANCHE	350,00 €	350,00 €
La Prévention Routière – LYON	80,00 €	80,00 €
Résidence Albert Dubure (Portage repas à domicile)	200,00 €	200,00 €
Association Jeunes Sapeurs Pompiers Villefranche	200,00 €	200,00 €
Handisport Villefranche- Beaujolais	200,00 €	200,00 €
Coopérative scolaire école primaire		
. Classe transplantée élèves de CM 2 (202 €/élève)	14 357,00 €	14 691,00 €
. sorties scolaires élèves CP au CM1 (7,62€)	1 920,00 €	1 786,00 €
Coopérative scolaire école maternelle		
. sorties scolaires 7,62€	1 318,00 €	1 273,00 €
Aide à Domicile de Villefranche (AMASIE)	1 000,00 €	1 000,00 €
Maison familiale de CHARENTAY	100,00 €	100,00 €
Maison Familiale Rurale de ST Romain de Popey	100,00 €	- €
Maison familiale rurale de BALAN	100,00 €	
Maison Familiale COUBLEVIE	100,00 €	100,00 €
Maison Familiale Rurale de la Dombes (Montluel)		100,00 €

Maison Familiale Rurale LA PALMA L'ARBRESLE	200,00 €	- €
BTP CFA Ain BOURG EN BRESSE	100,00 €	- €
RASED (1 €/élève pour le fonctionnement)	498,00 €	470,00 €
TOTAL	48 335,00 €	52 597,00 €
TOTAL HORS CCAS		32 210,00 €

Monsieur AGATHOCLEOUS : nous saluons bien sûr l'augmentation de ces subventions car à limas nous avons besoin d'une vie associative, c'est très important, et également pour le CCAS. Est-il possible au lieu d'attendre que les personnes viennent pleurer, entre guillemets, à la mairie pour demander une aide, d'identifier en amont les personnes qui ont besoin de secours, pour les détecter, au lieu d'attendre qu'elles viennent solliciter ?

Monsieur le Maire : généralement cela ne se passe pas comme cela. Il y a un service d'assistantes sociales, il s'agit d'une compétence départementale. Il faut un peu de dignité et laisser les gens aller voir les assistantes sociales, avant d'aller frapper à leur porte et faire de l'inquisition, pour savoir s'ils ont besoin d'aide. Chacun son métier.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, pour l'exercice 2020, l'attribution des subventions, conformément au tableau de répartition ci-dessus.

Résultat du vote à main levée : 27 POUR

4- Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2019

La procédure de reprise anticipée des résultats a été instaurée par l'instruction budgétaire M14. Cette reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Résultat de clôture 2019

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2019 :	4 373 068.72 €
Dépenses de fonctionnement 2019 :	3 919 330.76 €
Résultat de l'exercice 2019 :	453 737.96 €
Résultat de l'exercice antérieur (2018) :	830 000.00 €
Résultat à affecter :	1 283 737.96 €

Investissement

Recettes d'investissement 2019 :	1 175 796.91 €
Dépenses d'investissement 2019 :	1 094 505.38 €
Résultat de l'exercice 2019 :	81 291.53 €
Résultat de l'exercice antérieur (2018) :	1 274 882.30 €
Solde d'exécution :	1 356 173.83 €

Solde des restes à réaliser 2019 (dépenses à venir) : 821 041.58 €

En l'absence de question, le dossier est mis aux voix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre les résultats de l'exercice 2019 en fonctionnement et en investissement au budget primitif 2020 et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 de 1 283 737.96 € de la manière suivante :

- En investissement : au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour la somme de 387 403.17 €
- En recette de fonctionnement : au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour la somme de 896 334.79 €.

Résultat du vote à main levée : 27 POUR

5 – Vote des taux des taxes directes locales pour l'exercice 2020

Il est proposé au Conseil Municipal le maintien des taux de taxe sur le foncier bâti et le taux de taxe sur le foncier non bâti à savoir :

. Taxe sur Foncier bâti :	21,58 %
(21.58 % en 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019)	
. Taxe sur Foncier non bâti :	30,26 %
(31.22% en 2014, 30.26% en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019)	

Concernant la taxe d'habitation, l'article 5 de la loi de finances pour 2020 supprime de manière progressive la taxe d'habitation pour les 20 % de Français les plus riches. La suppression sera totale à compter de 2023. Cette suppression s'accompagne d'une refonte de la fiscalité locale.

La loi de finances pour 2018 avait déjà supprimé progressivement la taxe d'habitation pour les 80 % des Français les plus modestes au rythme suivant :

- * 2018 : abattement de 30 %
- * 2019 : abattement de 65 %
- * 2020 : abattement de 100 %

L'article 5 du Projet de Loi de Finances (PLF) 2020 modifie ce dégrèvement pour l'année 2020 de manière à ce que les contribuables concernés ne payent plus aucune taxe d'habitation, même si les collectivités ont augmenté leur taux d'imposition entre 2017 et 2019, ce qui n'était pas le cas à Limas puisque le taux de TH est constant depuis 2015.

Afin de limiter la hausse de la taxe d'habitation pour les 20 % des Français qui y sont encore soumis, le PLF 2020 gèle les taux d'imposition de la taxe d'habitation au niveau de ceux appliqués en 2019. De même, les valeurs locatives servant de base ne seront pas revalorisées.

La loi de finances pour 2020 instaure une suppression progressive de la taxe d'habitation pour les 20% de Français restant. Les allègements ne démarreront en revanche qu'à compter de 2021 :

- * 2021 : abattement de 20 %
- * 2022 : abattement de 65 %
- * 2023 : abattement de 100 %

Ces abattements et suppressions ne concernent que la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle est en effet maintenue pour les résidences secondaires et pour les logements vacants. Elle sera renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS).

En outre, jusqu'à sa suppression définitive en 2023, le produit de la taxe d'habitation sur la résidence principale, acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

En contrepartie, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), actuellement perçue par les départements, sera transférée aux communes pour compenser le produit attendu de TH.

Les éléments communiqués par les services fiscaux en matière de bases d'imposition 2020 (Etat 20159) seront diffusés ultérieurement.

Monsieur le Maire livre son inquiétude concernant la loi de finances, ce qu'elle a fait en 2020, elle pourra le défaire en 2021 car c'est la loi de finances qui va fixer les abattements. La taxe d'habitation, on avait la main dessus, elle était progressive, quand il y avait de nouveaux habitants, elle était dynamique, et demain on ne sait pas si les compensations seront toujours au même niveau. Au fil du temps on peut perdre le dynamisme de la taxe. Aujourd'hui, le taux de la taxe d'habitation a été définitivement bloqué, on ne votera pas le taux et on ne se prononcera que sur la taxe foncière et sur la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur GIRARDOT : on était déjà intervenu dessus l'année dernière car c'était le même débat avec les tranches d'abattements. On revient en arrière. C'est très dommageable pour l'autonomie financière des collectivités territoriales. Ces pertes de maîtrise de cette taxe d'habitation sont un mauvais message, un message de concentration inutile.

Monsieur le Maire : pour une fois, on est d'accord, Monsieur GIRARDOT. Vous avez parfaitement raison. Vivre des dotations de l'Etat, on voit où ça mène. Pour la DGF, on a perdu 340 000 € en quelques années, cela a terriblement grevé notre budget. Si demain on ne dépend plus que des dotations de l'Etat, il faut lui donner les clés, il est inutile qu'il y ait des maires et des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, pour l'exercice 2020, le maintien des taux de taxes sur le Foncier Bâti et sur le Foncier Non Bâti tels que détaillés ci-dessus.

Résultat du vote à main levée : 27 POUR

6- Vote du Budget primitif 2020

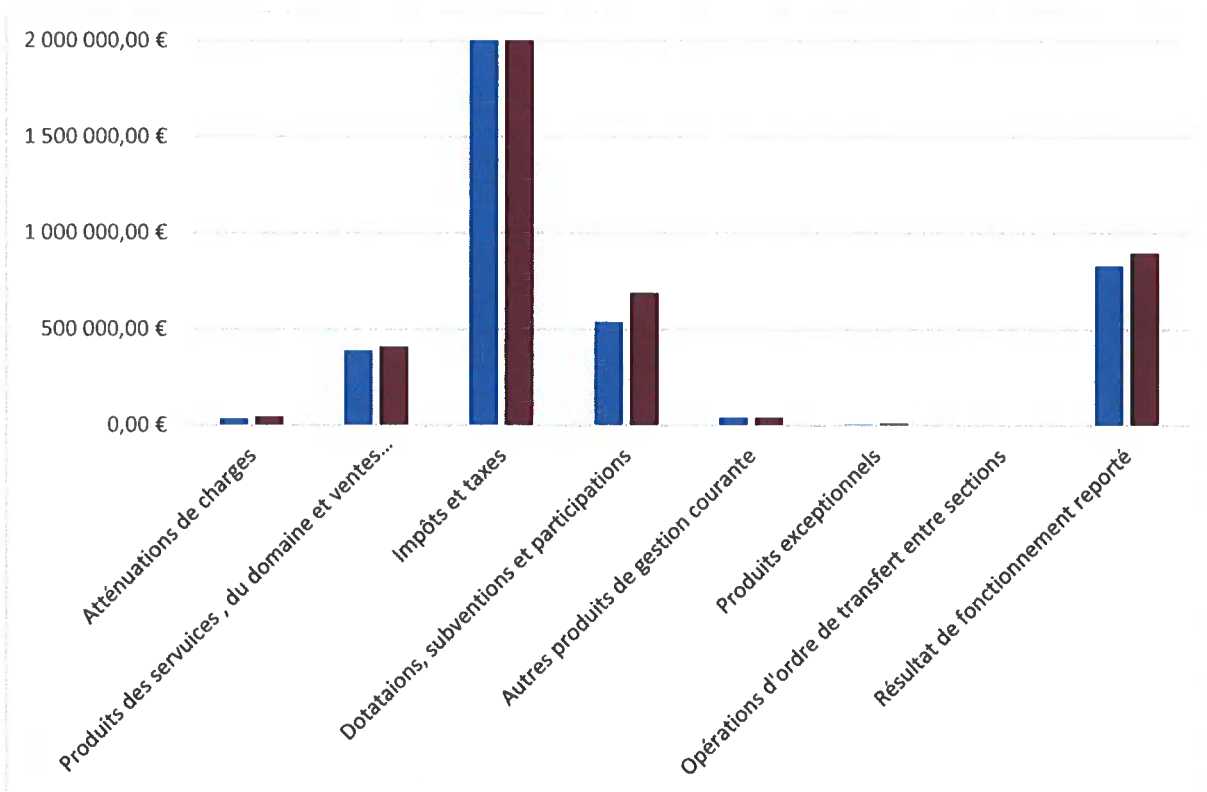
Le budget primitif 2020 est présenté avec la reprise des résultats 2019 et se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses de la section fonctionnement s'élèveraient à **4 778 532.00 €**

- Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2019 +DM	BP 2020
13	Atténuations de charges	35 000,00 €	44 999,21 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	389 500,00 €	409 500,00 €
73	Impôts et taxes	2 678 262,00 €	2 684 262,00 €
74	Dotations, subventions et participations	538 000,00 €	687 800,00 €
75	Autres produits de gestion courante	42 000,00 €	42 000,00 €
77	Produits exceptionnels	6 806,62 €	12 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 636,00 €	1 636,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	830 000,00 €	896 334,79 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		4 514 398.00 €	4 778 532.00 €



Observations sur les recettes de fonctionnement :

Les atténuations de charges comprennent les remboursements par l'assurance pour les absences du personnel et des remboursements sur d'autres charges sociales.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses comprennent les régies animation/jeunesse, micro-crèche, centre de loisirs, restaurant scolaire, la participation des communes de Gleizé et Villefranche pour enfants scolarisés à LIMAS, la vente des concessions au cimetière, les cotisations médiathèque pour les adhérents n'habitant pas LIMAS, la refacturation à la CAVBS (voirie, fluides de l'école de musique), le versement EDF pour panneaux solaires. Le restaurant scolaire connaît une hausse de sa fréquentation.

Les Impôts et taxes regroupent les taxes locales, les attributions de compensation de la CAVBS (constante), les redevances pour occupation du domaine public, la taxe sur la publicité extérieure (TLPE).

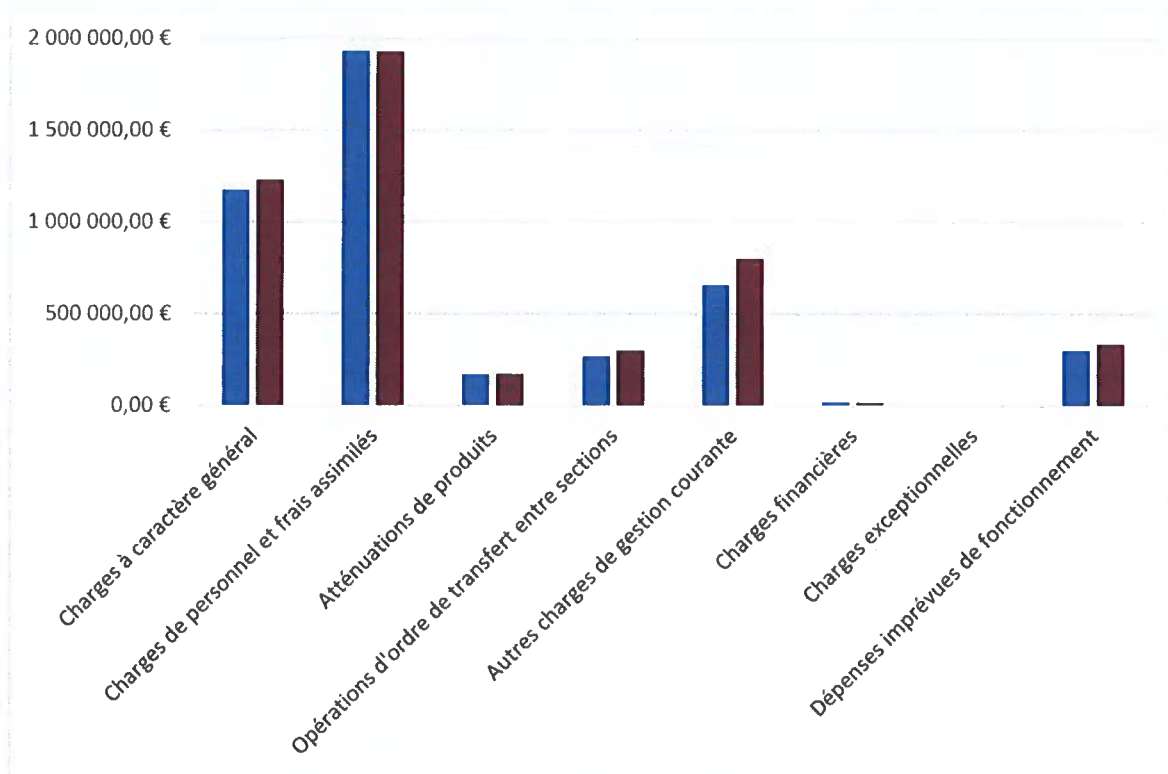
Les dotations, subventions et participations comprennent principalement la dotation forfaitaire (DGF), la dotation nationale de péréquation, le fonds de compensation de la TVA, le fonds départemental de la taxe professionnelle, les compensations par l'Etat des exonérations de taxe foncière et de taxe d'habitation, les subventions de la CAF, les participations des communes de Gleizé et Villefranche pour les enfants qui déjeunent au restaurant scolaire de LIMAS.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles, des mises en Fourrière.

Les produits exceptionnels regroupent des cessations d'immobilisation (reventes de matériel) et les remboursements par les assurances suite aux sinistres. En 2020, le montant comprend entre autres le produit de la vente d'un véhicule léger.

- **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2019 +DM	BP 2020
11	Charges à caractère général	1 174 147,25 €	1 228 210,00 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 931 100,00 €	1 927 000,00 €
14	Atténuations de produits	170 000,00 €	171 000,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	266 163,54 €	300 200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	653 300,00 €	798 293,26 €
66	Charges financières	17 687,21 €	15 954,74 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	2 000,00 €
22	Dépenses imprévues de fonctionnement	300 000,00 €	335 874,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		4 514 398.00 €	4 778 532.00 €



Observations sur les dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général englobent l'achat des repas pour le restaurant scolaire, les fluides, les fournitures, les contrats de prestations de services, les locations de matériel, les contrats de maintenance, l'entretien des véhicules et matériels, les honoraires (médecins experts, assistance juridique, avocats, notaires), les dépenses pour fêtes et cérémonies, les transports (piscine et centre de loisirs), les frais de déplacements, d'affranchissement, le nettoyage des vitres, les frais scolaires versés à Gleizé et Villefranche, l'instruction des permis de construire par le pôle Droit des sols de l'Agglomération.

Les atténuations de produits regroupent les prélèvements au titre de la loi SRU et la pénalité pour carence en logements sociaux.

Les opérations d'ordre de transferts entre section correspondent à la dotation aux amortissements donc varient en fonction des achats. Une somme équivalente est inscrite en recette d'investissement.

Les autres charges de gestion courante comprennent les indemnités des élus et les cotisations qui s'y rapportent, les contributions aux organismes (SYDER, CCAB, SICSSV...), la subvention au CCAS....

Les charges financières regroupent les intérêts de la dette et les ICNE (Intérêts courus non échus).

Section d'investissement

Les recettes et les dépenses de la section investissement s'élèveraient à **2 401 777.00 €**

- Recettes d'investissement

Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2019 +DM	BP 2020
001	Excédent d'investissement reporté	1 274 882.30 €	1 356 173.83 €
040	Dotation d'amortissement	266 163.54 €	300 200.00 €
10222	Fonds compensation de la TVA	99 999,41 €	140 000.00 €
13	Subvention extension restaurant scolaire	86 437,00 €	128 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement reporté	389 286,11 €	387 403.17 €
16	Emprunts	330 000,00 €	0.00 €
10226	Taxe aménagement	0.00 €	90 000.00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 446 768.36 €	2 401 777.00 €

- Dépenses d'investissement

Pièce jointe en annexe : tableau détaillant les nouvelles opérations d'investissement

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2019 +DM	BP 2020
16	Remboursement des emprunts	106 613,22 €	100 000.00 €
21-23	Restes à réaliser au 31.12 de l'année N-1	168 165,23 €	821 041.58 €
040	Opérations d'ordre	1 636,00 €	1 636.00 €
21-23	Nouvelles dépenses d'investissement	2 070 353.91 €	1 347 588.00 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	100 000.00 €	131 511.42 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 446 768.36 €	2 401 777.00 €

Madame SAVETIER : Monsieur le maire, mes chers collègues, les compte administratif et de gestion qui viennent de nous être présentés ainsi que les divers documents qui nous ont été remis pour la préparation de ce conseil, m'ont amené à souhaiter faire part de plusieurs remarques. Dans un contexte difficile pour la majorité des communes avec des baisses de subventions et des hausses de charges, nous pouvons nous féliciter et être très fiers de l'excellente gestion de Limas. Aucune hausse des taxes, comme d'habitude, mais une augmentation des subventions allouées, plus 4 272 €, la présentation d'un budget primitif que Monsieur BRAYER vient de nous détailler, d'un montant de 1 347 588 € nous pouvons noter ensemble que c'est un réel très beau budget d'investissements pour 2020 dont le détail nous démontre une fois encore la volonté de la municipalité d'engager des dépenses dans tous les domaines : scolaire, enfance, sports, espaces verts, voirie, et économie d'énergie. Autrement dit, c'est un budget maîtrisé, important, sans impact financier pour les habitants mais c'est aussi un budget dynamique, au service de toute la population limassienne.

Monsieur GIRARDOT : mes chers collègues, à la fin de l'année, la commune disposera d'un restaurant scolaire agrandi et d'une salle municipale supplémentaire. Nous actons positivement ce projet, mais constatons que la mission d'exemplarité de notre collectivité territoriale en matière de transition énergétique n'est pas là pour ce bâtiment. Nous validons également les investissements d'éclairage. Mon propos aura comme objet les autres investissements pour notre communes, nous proposons ici des grandes lignes d'autres investissements en 2020. Notre objectif est que la commune

prenne mieux en compte localement le dérèglement climatique et agisse sur ses conséquences et ses causes, qu'elle prenne mieux en compte les dérèglements sociaux, la montée des inégalités ou les replis identitaires et agisse sur ses conséquences et ses causes. Préparons l'avenir et protégeons les Limassiens. Nous avons fait ces dernières années de nombreuses propositions pour la commune et nous ne les reformulerons pas ici. Pour 2020 donc, à côté de l'extension du restaurant scolaire, nous formulerons ceci : en premier lieu, en matière de bâtiments, nous avons pris connaissance de l'état de la passoire thermique de l'école élémentaire, c'est le Rapport 2018 du SYDER qui le dit, nous pensons que la préconisation du syndicat de revoir entièrement le bâtiment est la bonne solution : sur-isolation, solution architecturale novatrice efficace contre l'ensoleillement très gênant à l'est et à l'ouest. Nous différerions donc cette année les pare soleil qui sont prévus pour 110 000 € à l'effet limité et le changement de chaudière. Mais, concentrons une intervention plus forte et plus efficace pour l'avenir, dans un futur très proche. Par contre, l'isolation efficace des combles est faisable dès cette année sans sur-ajouter de gêne au fonctionnement de l'école. Sur les espaces verts, vous nous direz Monsieur le Maire combien d'arbres ont été coupés sur le domaine public cette année. Nous souhaitons financer une première tranche de plantations massives d'arbres pour leur effet rafraichissant sur la ville et leur fonction de capteurs de CO2, mini forêt urbaine, alignement sur les voies, beaucoup de choses sont possibles dès cette année y compris pour ombrer les cours et bâtiments scolaires. Troisièmement en matière de mobilité, dans lequel nous intégrons la voirie, vous prévoyez 450 000 € pour ces lignes d'investissement. Nous, nous proposons de financer en priorité la mise aux normes des pistes cyclables existantes pour la sécurité de tous et l'aménagement de l'accès et de parkings pour les vélos à l'école, les déplacements actifs piétons et cyclistes doivent être priorisés dans une cohérence d'ensemble. Sur la réfection de la rue Bayard, elle peut se faire si elle est faite de manière exemplaire en tenant compte des mobilités actives, mettre en œuvre une gestion alternative des eaux pluviales qui permettrait d'éviter des avaloirs pluviaux avec les moustiques, par une solution de porosité des surfaces, vous savez, des solutions existent, on les trouve sur internet. Dernière chose sur la rue Bayard, il faut tenir compte des espaces verts, de la nécessité de rafraichir la ville avec plus d'arbres et moins de bitume. Nous reporterions d'un an l'achat du véhicule de la police municipale, en attente d'informations sur une solution la plus intéressante et plus exemplaire ayant un impact environnemental et sanitaire moindre. Je vous invite à prendre connaissance des informations qui circulent sur le net concernant l'impact sanitaire des véhicules récents, les questions de particules fines et oxyde d'azote, les nano particules qui s'enfoncent jusque dans nos cerveaux. Pour finir nous nous opposerons à ce projet de BP 2020.

Monsieur KALFON : mes chers collègues, nos concitoyens payent l'impôt. Ils s'intéressent à son utilisation et donc aux investissements et à l'endettement de la commune. Monsieur le maire, vous avez tenu l'impôt pendant toute la mandature comme vous vous y étiez engagé : 10,67 % de 2015 à 2020 pour la taxe d'habitation, et avec la même stabilité pour le foncier bâti et le foncier non bâti. J'observe aussi, que vous avez, en même temps, pu atteindre, en 2019, un niveau d'investissement important pour une commune de presque 5 000 habitants, sans avoir recours à l'emprunt. Par ailleurs, vous avez maintenu en 2019, un budget de fonctionnement satisfaisant, malgré des charges de personnel contraintes. J'observe également que la dette est faible. Au total, malgré une baisse de la dotation de l'Etat, la gestion des finances de la commune paraît exemplaire. Dans notre commune, l'investissement a été réalisé pour améliorer la qualité de vie des habitants tout en contribuant au développement durable : que ce soit l'installation de panneaux solaires au groupe scolaire Fernand Gayot qui a permis à ce jour, l'économie de 100 tonnes de CO2, l'éclairage public avec des lampes à LED, chaudière à condensation qui apporte 10 à 15 % d'économie d'énergie, l'agrandissement du restaurant scolaire avec une étude environnementale, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, en préservant la biodiversité, avec l'objectif zéro pesticide, le soutien aux associations de la commune, pour le bien vivre ensemble, Ainsi vous contribuez, Monsieur le maire, par votre action, à la transition environnementale et au développement du lien social. Il y a ceux qui parlent, et ceux qui font, il y a les « diseux » et les « faiseurs » et à côté il y a les « y'a qu'à, faut qu'on ». Vous, Monsieur le maire, avec nos collègues ici présents, vous avez été dans l'action, vous avez fait et bien fait, avec volonté et pragmatisme, au service de nos concitoyens, et je vous en remercie.

Monsieur le Maire sollicite un vote à main levée.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le budget primitif 2020, tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote à main levée : 24 POUR – 3 CONTRE

B- CAVBS

1) Approbation du règlement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

Pièce jointe en annexe : règlement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés

L'Agglomération est compétente en matière de valorisation des déchets : elle assure la collecte et le recyclage des déchets ménagers. Dans ce cadre, elle dispose d'une déchèterie, située à Arnas.

En revanche, l'Agglomération n'est pas compétente en ce qui concerne le pouvoir de police relatif à la collecte des déchets, cette compétence restant du ressort de chaque commune.

Un nouveau règlement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés a été approuvé lors du Conseil communautaire du 27 novembre 2019.

Les points nouveaux du règlement sont les suivants :

- 1- Le seuil d'exclusion pour les producteurs de déchets assimilés à des déchets ménagers : fixé à 2 000 litres par semaine
- 2- Les modalités de remplacement des bacs dégradés (incendie, vol ...)

Bien sûr, le nouveau règlement sera inséré sur le site internet de la commune et nous rappellerons, pour les collectes spécifiques d'encombrants, les déchets qui sont exclus.

En l'absence de question, le dossier est mis aux voix.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le règlement du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés, dans sa version du 27 novembre 2019.

2) Rapport d'activité 2018

Le rapport d'activité 2018 de la CAVBS a été adressé aux conseillers municipaux avec la convocation.

Le présent rapport a été présenté lors du Conseil communautaire du 19 décembre 2019.

Le rapport comporte 35 pages et s'organise en trois parties :

- Une mosaïque de territoires harmonieusement complémentaires,
- Une organisation au service des habitants,
- En 2018, le projet de territoire partagé.

Pour mémoire, en ce qui concerne la gouvernance (détaillée page 7), la commune de Limas compte trois conseillers municipaux siégeant au Conseil Communautaire :

- Le maire, Monsieur Michel THIEN,
- le 1^{er} adjoint, Monsieur Daniel BRAYER,
- La 2^{ème} adjointe, Madame Edith LAFORET.

Monsieur le Maire est par ailleurs vice-président et il siège au bureau.

La commune de Limas héberge deux équipements communautaires : le gymnase et une antenne du conservatoire de musique (locaux municipaux mis à disposition de l'Agglo).

En matière d'urbanisme, la commune de Limas bénéficie de l'appui technique du service d'instruction mutualisé de l'Agglo (cette prestation étant facturée à la ville).

En matière de budget, on notera que l'Agglo a consacré en 2018 un budget de 89,93 millions d'euros pour exercer ses compétences. Les recettes sont constituées par plusieurs taxes sur les ménages – taxe d'habitation/taxe sur le foncier bâti/taxe sur le foncier non bâti/ taxe d'enlèvement des ordures ménagères – et par une taxe appliquée aux entreprises – La Cotisation Foncière des Entreprises.

En 2018, l'Agglo a investi plus de 20 millions d'euros.

Les principales actions menées en 2018 :

- A compter du 1^{er} janvier 2018, exercice d'une nouvelle compétence = GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).
- Création de l'office de tourisme intercommunautaire du Beaujolais : Destination Beaujolais
- Travaux de réhabilitation de l'espace aquatique Le Nautille
- Lancement de la ZAC Ile Porte
- Lancement de la halte fluviale
- Installation d'un Conseil de Développement
- Attribution de la concession du service public d'eau potable à la société VEOLIA, pour 8 ans. Le nouveau contrat prévoit de nombreuses améliorations pour la gestion et le contrôle de la qualité de l'eau sur les points stratégiques, la télé-relève et le déploiement d'une marque locale de l'eau.
- Elaboration du PLUiH
- Programme National de Rénovation Urbaine – Belleruche : poursuite du travail partenarial de préfiguration

Un power point est diffusé et Monsieur le Maire apporte des commentaires oraux.

Le Conseil Municipal prend acte que le rapport d'activité 2018 a été présenté à l'aide d'un power point et commenté par Monsieur le Maire.



C – LOI MURCEF : INFORMATION

Décisions prises par le Maire en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2014 lui donnant délégation pour prendre toutes décisions concernant « la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée jusqu'au seuil fixé par le code des marchés publics, lorsque les crédits sont inscrits au budget », soit 193 000 euros H.T.

1- Résultat de la consultation relative à l'extension du restaurant municipal

Lot	Titulaire du lot	Montant HT
Lot 01 : Terrassements – VRD – Berlinoise	REMUET	73 766,40 €
Lot 02 : gros œuvre	LCA	138 831,95 €
Lot 03 : charpente métallique	ECBM	31 660,00 €
Lot 04 : Couverture – Etanchéité	SE2R	30 314,00 €
Lot 05 : Charpente bois- couverture	LCA	6 954,00 €
Lot 06 : Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie	ROLLET	40 352,00 €
Lot 07 : Plâtrerie – Peinture – Faux plafonds – Sols souples	THAVARD	57 753,50 €
Lot 08 : Menuiseries intérieures bois	NICOD	6 497,62 €
Lot 09 : Carrelage – Faïence	BERRY	7 676,00 €
Lot 10 : Revêtements de façade	VINCENT	39 057,15 €
Lot 11 : Electricité	Entreprise Caladoise d'Electricité	19 323,84 €
Lot 12 : CVC – plomberie	MURY	87 154,18 €
Lot 13 : Monte personne	ARATAL	16 631,00 €
TOTAL HT		555 971,64 €
TOTAL TTC		667 165,97 €

Le prochain conseil aura lieu après les élections.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 33.

Michel THIEN
Maire, Vice-Président
du Conseil Départemental

